

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 06 JUILLET 2009

L'an deux mil neuf, Le lundi six juillet à vingt heures trente
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de
Monsieur Jean-François COLLARDOT, Maire

Etaient présents : Mesdames KEMPF Marie-Jeanne, CADOZ Corinne, POME Béatrice,
Messieurs MARANT Christian, MERITET Jean-Paul, DANJEAN Eric, DETAIN Gérald,
MUGNIER Julien, VINEL Hubert

Absent excusé :

Absent :

Nombre de membres en exercice : 10

Votants : 10

Pour : 10

ARTICLE 1 : Emprunt

Pour financer les travaux de voirie 2009 et la réhabilitation de la mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne un emprunt de 120 000.00 € à taux fixe et dont le remboursement s'effectuera sur 12 ans

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes :

- + Taux fixe de 3.79%
 - + Remboursement trimestriel
 - + Décalage de la première échéance à 6 mois
 - + Durée : 12 ans
 - + Frais de dossier : 0.10% du montant financé
 - + Amortissement : capital progressif
- **S'ENGAGE**, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoins les impositions nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat.

ARTICLE 2 : Renforcement BT sur le poste des « Ouches » : terrain pour le transformateur

Le SICECO devrait contacter prochainement M et Mme CURTHELEY pour l'établissement d'une convention d'occupation pour l'installation du nouveau transformateur prévu pour renforcer le secteur. Cette convention sera conclue entre les propriétaires du terrain et le SICECO, la commune n'intervient pas dans cette démarche.

ARTICLE 3 : Point sur les travaux

Les travaux de la mairie sont terminés.

Les marches du perron ont déjà été endommagées par un véhicule, il conviendra d'étudier une solution pour les protéger (pose de quilles ou de jardinières etc...)

Les locataires du 13 B de la rue Basse ont quitté le logement et les quelques petites réparations ont été effectuées par les deux agents de FLAGEY et VOUGEOT .

Les travaux de voirie sur la rue de la Champagne ont été réalisés en un temps record.

ARTICLE 4 : Restauration de 2 antiphonaires

Un devis de 527 €TTC a été établi par un relieur de Chevigny St Sauveur pour la remise en état de 2 livres liturgiques anciens.

Ces ouvrages faisant partie du patrimoine de la commune le Conseil Municipal donne un avis favorable pour leur restauration.

ARTICLE 5 : Création d'un regroupement élémentaire et périscolaire

Le Maire rappelle au Conseil que la commune participe, conjointement avec les communes de GILLY LES CITEAUX, SAINT BERNARD et VOUGEOT aux études visant à la création d'un regroupement élémentaire et périscolaire à GILLY LES CITEAUC

Afin de conduire cette opération, une convention de maîtrise d'ouvrage unique a été signée avec la Communauté de Communes du Pays de Nuits Saint Georges.

Une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été confiée au bureau d'étude ASCISTE INGENIERIE. Celui-ci a présenté les premiers éléments de l'étude de faisabilité technique et financière, réalisée sur la base des travaux du comité de pilotage constitué à cet effet, lors d'une réunion du 1er juillet 2009.

Ces éléments sont présentés au Conseil, qui après en avoir pris connaissance :

- **CONFIRME** sa participation à la poursuite des études,
- **AUTORISE** l'engagement des phases suivantes qui consisteront en :
 - . la finalisation du programme fonctionnel détaillé de l'équipement,
 - . l'organisation du concours de maîtrise d'oeuvre et la sélection de l'équipe lauréate,
 - . les études de conception de l'équipement : esquisse, avant projet sommaire, avant projet détaillé.
- **SOUHAITE** que le projet porte sur 8 classes et non pas 7 comme initialement prévu et que les locaux de la cantine compte 25 m2 supplémentaires pour parer aux augmentations d'effectifs

Le conseil municipal sera amené à se prononcer à nouveau et définitivement sur sa participation à l'opération au stade de l'avant projet détaillé assorti de l'estimation financière correspondante.

ARTICLE 6 : Demande d'ouverture de classe supplémentaire

Lors des deux derniers conseils d'école a été évoquée la hausse des effectifs du RPI en élémentaire, dont la moyenne serait de 26 élèves par classe, le seuil de 25.5 élèves par classe étant dépassé et justifiant la demande d'une ouverture de classe auprès de l'Inspection Académique.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Toutes les études pour la création d'un regroupement scolaire concernant les enfants des Communes du RPI, FLAGEY-ECHEZEAUX, GILLY LES CITEAUX, SAINT BERNARD, VOUGEOT ainsi que ceux de la commune de VILLEBICHOT ont été réalisées.

La phase de conception devrait se poursuivre après validation du projet par l'ensemble des communes concernées.

Il est donc impossible, dans l'immédiat de prévoir un investissement lourd.

Aucune salle existante n'est actuellement conforme aux normes de confort et de sécurité pour accueillir les enfants.

De plus les effectifs ont été revu à la baisse et seraient en dessous du seuil de 25.5 élèves par classe.

Compte tenu de ces précisions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **N'ENVISAGE** pas de mettre à disposition des locaux pour permettre l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée 2009

ARTICLE 7 : Organisation du 14 juillet

90 personnes se sont inscrites pour le repas citoyen.

Un concours de boule et une loterie seront organisés.

ARTICLE 8 : Questions diverses

Une commande groupée de défibrillateur sera organisée prochainement.

Les organisateurs du Téléthon ont prévu un marathon dont les participants feront étape à la salle des fêtes de Flagey-Echezeaux où leur seront servies des boissons.

Monsieur le Maire fait part de divers remerciements.